

### COMPTE-RENDU

Convocation du : **10/12/2009**

#### Membres présents :

<i>ALOS :</i>	A. PUJOL	<i>LACOURT</i>	M. COUSIN ; J.M DURAN ; A. TALIEU
<i>CLERMONT :</i>	J.DUPUY ; R. ROUSSET	<i>LESCURE :</i>	J.M MONREYSSE ; B. PUJOL ; A.COUSSEMENT(suppléant de J. L BOULET)
<i>ENCOURTIECH :</i>	J.-C. DEDIEU ; C.GOUAZE	<i>MONTEGUT :</i>	R.CLASTRES ; S.MAILLAUD
<i>ERP :</i>	J.-C. DEGA ; J.-M. BOINEAU	<i>RIVERENERT :</i>	E. BOINEAU ; R. MEYNARD

#### **Excusés :**

- **Patrick CABOS**
- **Jean Louis BOULET**
- **Pascal AUDABRAM**
- **Roger SOUQUET**

Présents ne participant pas aux votes : Georgette Sutra

Secrétaire de séance : Edmond BOINEAU

#### **Points Divers :**

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Les élus de CLERMONT demandent la rectification du dernier compte rendu concernant les sujets : Complexe sportif, et création d'un poste d'employé communal. Sous réserve de ces modifications le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### **Complexe sportif :**

A la suite de cette rectification, une discussion sur le complexe sportif s'est mise en place. Les élus de la commune de CLERMONT rappellent qu'ils souhaitent une réunion sur site de LESCURE, ainsi qu'un historique relatant la situation du complexe, tant administrative que financière. Il est rappelé que l'historique administratif ayant été fait, la situation financière est ouverte à tous, les élus de CLERMONT ayant fait ces remarques afin que chacun ait une vision plus claire de cette construction.

Richard MEYNARD précise toutefois qu'il n'y a pas lieu de faire une réunion sur site étant donné que le projet est déjà en main et qu'il appartient de laisser aux « professionnels » les remarques ou critiques concernant ce projet, afin de ne pas davantage envenimer la situation.

D'autre part, Jean-Claude DEDIEU rappelle que la commune de LESCURE est chargée de ce dossier depuis le début, ce qui ne met pas en péril Val' Couserans, puisque l'aspect financier n'intervient pas et

que tous les élus étaient d'accord avec ce principe. Une précision est faite rappelant que les règlements effectués ne portent uniquement sur des situations validées de dépenses votées, que dorénavant ceux qui souhaitent participer à cette entreprise se fassent connaître. Max COUSIN, un délégué de CLERMONT, et Stéphane MAILLAUD, participeront aux réunions de chantiers.

### **Création d'un poste d'employé communal :**

Jean-Claude DEDIEU rappelle qu'un recrutement a été effectué. Les trois communes intéressées ont participé à ce recrutement : ERP, MONTEGUT et ENCOURTIECH. Après le rendez vous avec pôle emploi, il a été convenu d'embaucher deux agents en contrat CAE de 20 heures.

La communauté de communes Val'Couserans se chargera de la gestion, et les investissements générés par cette création seront répercutés au prorata d'utilisation des agents communaux sur les communes.

### **Atelier agent d'entretien**

Jean-Claude DEDIEU, suite à la demande faite lors du dernier conseil de trouver un local pour les agents d'entretien, indique qu'il a trouvé un hangar à vendre sur ENCOURTIECH, ainsi que des parcelles de terrain. Les élus demandent qu'une visite soit faite, avant de prendre une décision concernant l'achat. Il est rappelé qu'un local atelier est indispensable tant pour l'agent intercommunal que pour les agents communaux (stockage véhicule, matériels et utilisation atelier).

### **Fusion Intercommunalités**

Concernant le projet de fusion des communautés de communes de l'agglomération de Giron, du Bas Couserans et de Val'Couserans demandé par le préfet, il a été décidé qu'un « comité de pilotage » composé de deux ou trois membres par intercommunalités, mandatés par les communes, serait mis en place prochainement. Ceci dans le but de permettre aux élus d'avoir une idée objective afin de prendre une décision relative à ce projet. Les élus souhaiteraient qu'un élu par commune soit mandaté pour ce comité.

## **Délibérations**

### **Voirie**

- Monsieur Jean-Claude DEDIEU, vice-président chargé de la voirie présente le bilan du travail effectué par la commission sur les projets 2010.
- Après visites sur le terrain des voies présélectionnées par les communes, une sélection a été effectuée classant les voies suivant les priorités de prise en charge. Un estimatif des différents travaux a été établi permettant d'établir un budget prévisionnel des investissements 2010. Trois tranches de travaux ont été prédéfinies ; suivant l'obtention ou non de subventions et le résultat des appels d'offres deux tranches sont conditionnelles.
- 

### **Tranche ferme**

<b>COMMUNES</b>	<b>VOIES COMMUNALES</b>
<b>ALOS</b>	VC de Coudougnou
<b>ENCOURTIECH</b>	Bourg de SOUM
<b>LESCURE</b>	Pont du Baup
<b>MONTEGUT</b>	VC du Titet
<b>RIVERENERT</b>	VC de Couroumas

TOTAL HT

141 000€



### 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle

ERP	VC Mairie-Cap d'ERP VC de la Vignette
LACOURT	VC de Despou

TOTAL HT 82 500€

### 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle

RIVERENERT	Place du bourg
LESCURE	VC des LANNES

TOTAL HT 21 100€

TOTAL HT des 3 tranches	244 600
Estimatif maîtrise d'œuvre	19 600
TOTAL Général HT	264 200

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce montage et sur les demandes de subvention à établir FDAL et DGE 2010

Le présent projet est adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Sycoserp : vote des nouveaux statuts**

Monsieur Jean-Claude DEGA, en qualité de délégué auprès du Sycoserp présente les statuts modifiés adoptés lors du dernier conseil syndical en date du 25 novembre 2009.

La principale motivation de cette modification est de permettre l'adhésion des collectivités qui conventionnent actuellement et aussi l'adhésion de nouvelles collectivités.

Le SYCOSERP devient un syndicat à la carte pour permettre l'adhésion au syndicat de futures collectivités afin de pérenniser le syndicat.

De fait, le Président propose d'approuver les nouveaux statuts et d'adhérer au syndicat pour les 2 compétences rivière et transport à la demande.

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Régularisation sur salaires Anne-Marie Bru**

Monsieur Jean-Claude DEGA, Président rappelle au conseil l'arrêté de régularisation sur salaires en date du 6 août 2009 en faveur de Anne-Marie Bru.

Cet arrêté porte sur la régularisation de carrière de mai 2003 à avril 2009.

La trésorière, par courrier du 2 décembre, demande l'annulation partielle du mandat pour prescription

portant sur l'année 2004. Elle précise que l'assemblée par délibération peut relever le créancier de cette prescription.

Compte tenu du professionnalisme, de l'énergie et de la persévérance apportés par Anne-Marie BRU à son poste au sein de la Communauté de Communes Val'Couserans ainsi que sa motivation à traiter les divers dossiers, le Président propose d'approuver la régularisation sur salaire d'Anne-Marie BRU.

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fin des points divers.

La séance est levée à 20h30 heures.

A.PUJOL

J.DUPUY

R.ROUSSET

C.GOUAZE

J-C DEDIEU

J-C DEGA

J-M BOINEAU

J.M DURAN

M.COUSIN

A.TALIEU

A.COUSSEMENT

J-M MONREYSSE

B.PUJOL

R.CLASTRES

E.BOINEAU

R.MEYNARD

S.MAILLAUD